



PREAVIS N° 37 / 2015

de la Municipalité au Conseil communal
relatif à la réfection des sols de quatre vestiaires
et du corridor de la Rotzérane

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Cette année, la salle polyvalente de la Rotzérane fête ses 20 ans ; son utilisation intensive par les écoles et les sociétés locales provoque une certaine dégradation des locaux, spécialement au niveau des vestiaires.

Outre les problèmes des fissures des chapes et des carrelages, des remontées capillaires sont constatées dans les salles d'eau ainsi que dans les corridors. Ces eaux ont libéré des quantités importantes d'efflorescences, essentiellement sous forme de sulfate de soude, qui en se recristallisant ont provoqué une dégradation des crépis de fond et des décollements de peinture.

2. DEROULEMENT DES TRAVAUX

Avec le précieux concours de Monsieur Luc Girard, ingénieur et expert reconnu et très apprécié notamment en matière de chapes et d'étanchéité, il a été possible d'identifier clairement les fissures constatées sur les carrelages de sols dans différents locaux sanitaires.

Après sondage sur un carreau endommagé, avec les recommandations de Monsieur André Gremion (chimiste, ancien municipal des travaux et responsable communal lors de la construction de cet édifice), il a été constaté les éléments suivants :

- Une dureté exceptionnelle du mortier des joints-ciment
- Une résistance exceptionnelle à la frappe du revêtement céramique, collage, chape
- Une adhérence quasi parfaite du ciment-colle appliqué en double face, tant du côté céramique que du côté chape.
- Une fissure directionnelle droite perpendiculaire au mur porteur, fissure prenant naissance dans la chape et se poursuivant verticalement dans le carreau de céramique. Cette fissure est très probablement imputable à la présence sous-jacente d'un rail de PVC de placement des tubes de chauffage au sol.
- Une série de plus fines fissures liées à des contraintes latérales ayant provoqué des lignes de ruptures de type cisaillement sous contrainte en compression. Ces fissures ne sont pas communicantes avec la chape et se poursuivent de biais, voir horizontalement dans la céramique.

a. Origine des dégâts

Il s'agit d'un cas exceptionnel de durcissement d'une chape-ciment très probablement dosée correctement et mise en œuvre dans le respect des règles de l'art.

Un maintien quasi permanent en milieu chaud et humide de l'ensemble chape-ciment-colle durant une période d'une vingtaine d'années a conduit à un degré exceptionnel de durcissement des différents composants du ciment.

Ce durcissement suit une courbe en fonction du temps, de l'humidité et de la température.

La conséquence de ce durcissement exceptionnel est le retrait tridimensionnel en décollant.

Ce retrait se traduit par fissuration le long des râteliers PVC fonctionnant comme ligne de pré rupture préférentielle dans la chape.

Cette dernière s'étant retirée sur son centre par plaque rompue a provoqué les ruptures collatérales de formes aléatoires observées dans la masse du carreau céramique.

b. Remise en état

Outre les problèmes de fissures des chapes et des carrelages, des remontées capillaires sont constatées dans les salles d'eau ainsi que dans les corridors. Ces eaux ont libéré des quantités importantes d'efflorescences (sulfate de soude).

Monsieur Luc Girard nous recommande d'exécuter préalablement un sondage au pied du mur pour pouvoir constater la teneur d'eau des matériaux. (Lors d'un contrôle effectué le 23.03.2015 nous avons constatés plus de 75% d'humidité sous le carrelage).

Avec le temps il est possible que des quantités d'eau plus ou moins importantes aient pu s'accumuler dans l'isolation sous la chape, sur la couche d'étanchéité contre l'humidité montante (V60 ou autre lé bitumineux). Si c'est le cas, il sera judicieux d'exécuter un assèchement avant de poser le nouveau revêtement.

Un assainissement définitif devra ainsi impérativement passer par une étanchéité de l'ensemble chapes et murs maçonnés en garantissant les libres variations dimensionnelles liées à la charge thermique des sols chauffés.

La meilleure solution consistera en l'application d'un revêtement de sol coulé directement sur le carrelage en place (déjà exécuté dans les douches).

Une liaison par une bande Hypalon assurera l'étanchéité sol-murs et les joints de dilatation en place devront être respectés.

Après complet assèchement, les efflorescences seront éliminées par brossage à sec ; suppression des plinthes en carrelage contre les murs, retouches du crépi et remise en peinture achèveront l'opération.

3. COUT DES TRAVAUX

Entreprise SIKA TRAVAUX SA

Travaux selon offre annexée de Sika du 25 mars 2015 avec 192 m2	CHF	50'200.00
Travaux d'assèchement des vestiaires par entreprise Kruger	CHF	11'400.00
Dépose des plinthes et peintures par employés communaux	CHF	5'000.00
Divers et imprévus	CHF	2'500.00
Nettoyage des locaux	CHF	<u>600.00</u>
Montant total TTC	CHF	<u>69'700.00</u>

4. CONCLUSION

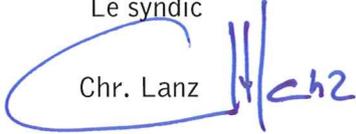
En conclusion, au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les conclusions suivantes:

Le Conseil communal de Roche

- vu le préavis N° 37 / 2015 de la Municipalité au Conseil communal relatif à la réfection des sols de quatre vestiaires et du corridor de la Rotzérane
- ouï le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet,
- considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,
- décide:
1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection des sols de quatre vestiaires et du corridor de la Rotzérane ;
 2. d'accorder à la Municipalité la réalisation de ces travaux pour un montant budgétaire de CHF 70'000.00;
 3. d'autoriser la Municipalité à financer ces travaux par la trésorerie courante ;
 4. d'amortir cet investissement sur une durée de 5 ans.

Adopté en séance de Municipalité le 24 mars 2015

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic		La secrétaire
Chr. Lanz		 C. Pilloud

Délégués de la Municipalité : M. Eric Hoffmann, municipal

Annexe : devis Sika S.A. pour les membres de la commission ad hoc et de la commission des finances